CONDITIONS DE L'OFFRE DE PARRAINAGE K-NET

Version applicable à compter du 1er janvier 2025

Ces conditions spécifiques à l'offre de parrainage sont applicables dans le cadre des relations contractuelles entre K-NET et le Client, lesquelles restent soumises aux conditions générales de vente applicables, auxquelles le Client est invité à se reporter.

K-NET propose un programme de parrainage permettant au Client ayant souscrit à une Offre et disposant d'un Espace Client (ci-après le « **Parrain** ») de parrainer un nouveau client, lequel doit :

- être une personne physique n'ayant jamais souscrit d'Offre auprès de K-NET et n'ayant jamais disposé d'Espace Client ;
- être âgé d'au moins dix-huit (18) ans ;
- ne pas vivre dans le même foyer que le Parrain ;

(ci-après « **Nouveau client** »).

Le programme de parrainage fonctionne comme suit :

1. le Parrain doit se connecter à son Espace Client afin d'obtenir un code de parrainage ;

2. le Parrain doit transmettre son code de parrainage au Nouveau client ;

3. le Nouveau client doit créer un Espace Client en renseignant le code de parrainage ;

4. si l'Espace Client du Nouveau Client est conforme aux CGV K-NET, le Nouveau Client sera crédité d'un (1) mois d'abonnement offert, correspondant au prix de l'abonnement fibre sans les Options, lesquelles seront facturées ;

5. une fois que la première facturation du Nouveau Client aura été réglée et à condition que le Contrat de ce dernier ne soit pas résilié ni à son initiative ni à l'initiative de K-NET, le Parrain sera crédité d'un (1) mois d'Abonnement offert sur la 3ème facture, correspondant au prix de l'abonnement fibre sans les Options, lesquelles seront facturées.

Le crédit octroyé est automatiquement déduit de la facture du mois suivant celui au cours duquel il a été crédité.

Le Parrain peut parrainer un maximum de 10 Nouveau Client par mois.

Le Parrain s'interdit de publier son code de parrainage sur une plateforme accessible au public (site de réduction, réseau sociaux…) à cet égard, K-NET se réserve le droit de demander au Parrain et au Nouveau client de prouver comment le code de parrainage a été obtenu.